

Durant l'année terminée le 31 mars 1960, la Société du crédit agricole a approuvé 5,339 prêts s'élevant au total à \$40,031,250, comparativement à 4,805 prêts (\$30,144,950) l'année précédente. Le 31 mars 1960, le principal dû par les emprunteurs s'élevait à \$117,233,247, comparativement à \$89,301,022 l'année précédente. Ce montant était garanti par 28,453 premières hypothèques et 505 deuxièmes hypothèques.

### 1.—Prêts approuvés et prêts effectués en vertu de la loi sur le prêt agricole canadien<sup>1</sup> et la loi sur le crédit agricole, années terminées le 31 mars 1951-1960.

NOTA.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des éditions précédentes de l'Annuaire, à compter de celle de 1940.

Année terminée le 31 mars	Prêts approuvés					Prêts effectués		
	Première hypothèque		Seconde hypothèque		Montant total	Première hypothèque	Seconde hypothèque	Montant total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant				
		\$		\$	\$	\$	\$	
1951.....	1,796	4,312,450	680	409,550	4,722,000	4,288,866	404,213	4,693,079
1952.....	1,437	3,929,500	494	308,900	4,238,400	4,131,141	337,951	4,469,092
1953.....	1,685	5,458,750	559	393,550	5,852,300	4,766,149	342,410	5,108,559
1954.....	2,091	7,366,800	591	449,950	7,816,750	6,606,323	394,216	7,000,539
1955.....	2,145	7,902,100	395	323,400	8,225,500	7,849,663	357,339	8,207,002
1956.....	2,057	8,126,900	204	182,750	8,309,650	8,038,877	215,445	8,254,322
1957.....	2,921	13,978,700	—	—	13,978,700	13,154,066	29,926	13,183,992
1958.....	3,702	21,278,450	—	—	21,278,450	19,343,560	—	19,343,560
1959.....	4,805	30,144,950	—	—	30,144,950	28,368,239	26	28,368,265
1960.....	5,339	40,031,250	—	—	40,031,250	35,840,882	—	35,840,882

<sup>1</sup> Abrogée par la loi sur le crédit agricole, promulguée le 5 octobre 1959.

### 2.—Prêts agricoles sur première hypothèque approuvés en vertu de la loi sur le prêt agricole canadien<sup>1</sup> et la loi sur le crédit agricole, par province, années terminées le 31 mars 1958-1960.

NOTA.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des éditions précédentes de l'Annuaire, à compter de celle de 1940.

Province	1958		1959		1960	
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
Île-du-Prince-Édouard.....	142	544,200	150	567,800	125	518,950
Nouvelle-Écosse.....	54	290,500	49	219,450	43	260,700
Nouveau-Brunswick.....	67	325,150	71	303,650	39	250,350
Québec.....	118	667,250	154	891,650	179	1,286,450
Ontario.....	1,084	7,980,500	1,299	10,702,350	1,384	13,164,750
Manitoba.....	412	2,133,100	454	2,505,600	251	1,498,750
Saskatchewan.....	1,122	5,760,900	1,510	8,665,550	1,739	12,582,600
Alberta.....	590	2,841,500	961	5,125,100	1,421	9,024,800
Colombie-Britannique.....	113	735,350	157	1,163,800	158	1,443,900
<b>Total.....</b>	<b>3,702</b>	<b>21,278,450</b>	<b>4,805</b>	<b>30,144,950</b>	<b>5,339</b>	<b>40,031,250</b>

<sup>1</sup> Abrogée par la loi sur le crédit agricole, promulguée le 5 octobre 1959.

**Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.**—La loi, (S.R.C. 1952, chap. 110) appliquée par le ministère des Finances, vise à fournir des crédits au moyen de prêts consentis par les banques à charte pour faciliter à peu près toutes les sortes d'achats ou entreprises destinés à l'amélioration ou à la mise en valeur d'une exploitation agricole: achat de machines aratoires ou de bétail; achat et installation de matériel agricole ou installation d'un réseau électrique sur la ferme; pose de clôtures; entreprises de drainage agricole: construction, réparation ou modification des bâtiments de la ferme, y compris la maison d'habitation. Le crédit est accordé sur une garantie établie en fonction de l'achat ou de l'entreprise et les conditions de remboursement sont adaptées aux besoins de chaque emprunteur.